



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 janvier 2016  
Français  
Original : anglais

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Îles Caïmanes

#### Document de travail établi par le Secrétariat

#### Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref . . . . .	4
I. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique . . . . .	5
II. Budget . . . . .	6
III. Situation économique . . . . .	6
A. Généralités . . . . .	6
B. Services financiers . . . . .	7
C. Tourisme . . . . .	7
D. Agriculture . . . . .	8
E. Infrastructures . . . . .	8
F. Télécommunication et services de d'utilité publique . . . . .	8

*Note :* Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 11 janvier 2016 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs, qui peuvent être consultés sur le site de l'ONU : [www.un.org/fr/decolonization/workingpapers.shtml](http://www.un.org/fr/decolonization/workingpapers.shtml).



IV.	Situation sociale .....	9
A.	Généralités.....	9
B.	Emploi et immigration .....	9
C.	Éducation.....	10
D.	Santé publique.....	10
E.	Criminalité et sécurité publique.....	10
F.	Droits de l’homme .....	11
V.	Protection de l’environnement et préparation aux catastrophes .....	12
VI.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux .....	13
VII.	Statut futur du territoire .....	13
A.	Position du gouvernement du territoire.....	13
B.	Position de la Puissance administrante .....	13
VIII.	Décision de l’Assemblée générale .....	14

**Le territoire en bref**

*Territoire* : Les îles Caïmanes sont un territoire non autonome, au sens de la Charte des Nations Unies, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Représentant de la Puissance administrante* : La Gouverneuse Helen Kilpatrick (depuis septembre 2013)

*Situation géographique* : Situé à quelque 290 kilomètres à l'ouest de la Jamaïque et approximativement à la même distance au sud de Cuba, le territoire se compose de trois îles : la Grande Caïmane, la Caïmane Brac et sa voisine la Petite Caïmane.

*Superficie* : 264 km<sup>2</sup>

*Zone économique exclusive* : 119 137 km<sup>2</sup>

*Population* : 58 238 (estimation de 2014)

*Espérance de vie à la naissance* : 81,1 ans (78,4 ans pour les hommes et 83,9 ans pour les femmes, d'après les estimations de 2015)

*Composition ethnique* : Afro-Européens (40 %), Africains (20 %), Européens (20 %), autres (20 %)

*Langue* : Anglais

*Capitale* : George Town

*Chef du gouvernement du territoire* : Le Premier Ministre, Alden McLaughlin (depuis mai 2013)

*Principaux partis politiques* : le People's Progressive Movement, ou The Progressives, (Mouvement populaire progressiste) et le Cayman Islands Democratic Party (CIDP) (Parti démocratique des îles Caïmanes)

*Élections* : Les dernières élections ont eu lieu le 22 mai 2013; les prochaines doivent se tenir en mai 2017.

*Parlement* : Assemblée législative (18 membres élus et 2 membres de droit)

*Produit intérieur brut par habitant* : 57 714 dollars des États-Unis (estimation de 2014)

*Économie* : Services financiers internationaux et tourisme

*Principaux partenaires commerciaux* : États-Unis d'Amérique

*Taux de chômage* : 4,7 % (estimation de 2014)

*Monnaie* : Dollar des îles Caïmanes, dont le taux de change à parité fixe est indexé sur le dollar des États-Unis (1 dollar des îles Caïmanes = 1,20 dollar des États-Unis)

*Aperçu historique* : Les îles Caïmanes auraient été aperçues par Christophe Colomb à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Les premières colonies britanniques y ont été établies entre 1661 et 1671. Une tradition d'autonomie administrative s'est progressivement instaurée sur ce territoire à partir de 1734 et une assemblée législative a été constituée en 1831. L'esclavage y a été aboli en 1834. En 1863, les îles Caïmanes sont devenues une dépendance de la Jamaïque. Lorsque celle-ci a accédé à l'indépendance en 1962, elles sont restées sous l'autorité de la Couronne britannique.

## I. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique

1. En vertu de la Constitution de 2009, le Gouverneur, nommé pour quatre ans par la Couronne britannique, est chargé des affaires extérieures, de la défense, de la sécurité intérieure et de la nomination des fonctionnaires.

2. L'Assemblée législative se compose d'un président, de 18 membres élus et de deux membres de droit : le Sous-Gouverneur et le Ministre de la justice. Son président peut être soit un membre élu qui n'occupe pas de fonctions ministérielles, soit une personne éligible. Le Conseil des ministres du territoire, présidé par le Gouverneur, est constitué du Premier Ministre, de six autres ministres et de deux membres de droit, à savoir le Sous-Gouverneur et le Ministre de la justice. Le Gouverneur choisit le Premier Ministre parmi les membres de l'Assemblée législative, sur recommandation du parti majoritaire. Les six autres ministres sont choisis par le Gouverneur, sur avis du Premier Ministre, parmi les membres élus de l'Assemblée législative.

3. Lors des élections générales tenues en mai 2013, le People's Progressive Movement (The Progressives) a remporté 9 des 18 sièges de l'Assemblée législative. Le United Democratic Party, désormais appelé Cayman Islands Democratic Party (CIDP), a remporté trois sièges, les six autres sièges ayant été remportés par des candidats sans étiquette ou appartenant à d'autres groupes politiques. Après l'élection, Juliana O'Connor-Connolly, l'ancienne Premier Ministre, a rejoint le People's Progressive Movement, lui donnant ainsi la majorité des sièges pour former le gouvernement. Peu après, trois autres députés nouvellement élus, qui avaient fait campagne ensemble au sein du groupe politique Coalition for Cayman (Coalition pour les îles Caïmanes), ont également accepté de servir dans le nouveau gouvernement, donnant ainsi à The Progressives une majorité de 13 sièges à l'Assemblée. Alden McLaughlin, chef de file de The Progressives, a donc été nommé Premier Ministre.

4. L'appareil judiciaire des îles Caïmanes se compose des tribunaux suivants : le tribunal d'instance (summary court) dont dépend le tribunal pour enfants (youth court), la cour du coroner (coroner's court), le tribunal de grande instance (grand court) et la cour d'appel (court of appeal). La Summary Court a compétence en matière civile et pénale. Les recours contre ses décisions de la Summary Court sont introduits devant la Grand Court, tribunal supérieur d'archives qui applique la *common law* d'Angleterre et du pays de Galles. Les recours contre des décisions de la Grand Court sont déposés auprès de la Court of Appeal, où siègent un président et au moins deux juges. Dans certains cas, il est possible de faire appel d'une décision de la Court of Appeal devant la section judiciaire du Conseil privé à Londres. D'après la Puissance administrante, le territoire s'est également doté de trois tribunaux chargés du « règlement des différends », qui jugent des faits commis par des toxicomanes ou des personnes atteintes de troubles psychiatriques ou des infractions domestiques.

5. Comme il a été indiqué précédemment, le Comité d'examen des îles Caïmanes a publié en 2011 un rapport intitulé « Les rapports entre le Royaume-Uni et les îles Caïmanes » (United Kingdom and Cayman Islands Relationship Review). Les consultations tenues en vue de son établissement ont fait ressortir une volonté de renforcer l'autonomie locale tout en établissant des rapports propres à encourager

un appui soutenu du Royaume-Uni en cas, par exemple, de pressions de la communauté financière internationale.

6. Comme il a également été indiqué précédemment, lors d'une réunion de l'Association parlementaire du Commonwealth, tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) en septembre 2013, un ancien premier ministre du territoire a déclaré qu'il n'y avait pas de mandat pour l'indépendance des îles Caïmanes et que la question n'avait jamais été soulevée publiquement.

## **II. Budget**

7. Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2015/16 font état de recettes d'exploitation d'un montant total de quelque 661,2 millions de dollars des îles Caïmanes et de dépenses d'exploitation de quelque 539,9 millions de dollars des îles Caïmanes. Il ressort des états financiers non vérifiés que, durant l'exercice financier clos le 30 juin 2015, le gouvernement du territoire a enregistré un excédent de 134,6 millions de dollars des îles Caïmanes.

8. Depuis 2012, le Royaume-Uni et les îles Caïmanes coopèrent selon un cadre de responsabilité budgétaire en vertu duquel le territoire s'engage à gérer les finances publiques de manière prudente et transparente grâce à une planification à moyen terme efficace.

9. La juridiction des îles Caïmanes ne prélève pas d'impôt direct sur le revenu des personnes physiques ni sur celui des sociétés. Les principales sources de recettes publiques sont les droits d'importation, les services financiers, les droits de licence, les droits de délivrance des permis de travail et les droits de timbre. Les visiteurs doivent aussi acquitter une taxe environnementale.

10. Les îles Caïmanes ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier d'allocations territoriales au titre du onzième Fonds européen de développement. Le territoire peut toutefois recevoir une aide exceptionnelle.

## **III. Situation économique**

### **A. Généralités**

11. Selon la Puissance administrante, les îles Caïmanes ont l'un des niveaux de vie les plus élevés des Caraïbes. Leur économie est fondée sur la prestation de services financiers, le principal secteur économique, et sur le tourisme. La pêche commerciale n'y est pas pratiquée.

12. D'après les estimations de la Puissance administrante, le produit intérieur brut (PIB) pour 2014 s'est chiffré à environ 3,1 milliards de dollars des États-Unis, avec une croissance estimée à 2,1 %, contre 1,4 % en 2013. En outre, selon le rapport économique semestriel 2015 des îles Caïmanes, l'économie du territoire a connu une croissance de 1,6 % au cours des six premiers mois de l'année, principalement grâce à une activité accrue dans les secteurs de l'immobilier, de la location, des services aux entreprises et de la construction.

## B. Services financiers

13. D'après les statistiques officielles, le secteur des services financiers représentait 41,2 % du PIB du territoire en 2014.

14. Selon le rapport économique annuel de 2014 des îles Caïmanes (*The Cayman Islands' Annual Economic Report 2014*), publié par le gouvernement, les îles étaient le sixième centre financier du monde au cours de cette année. En 2014, le nombre de licences bancaires et fiduciaires est passé à 198, contre 213 en 2013, tandis que l'on dénombrait 787 licences en assurances, soit sensiblement le même chiffre que l'année précédente. Les enregistrements d'entreprises ont, quant à eux, connu une hausse de 4,1 % en 2014 par rapport à 2013, portant le nombre total d'entreprises à 99 459, dont 11 010 nouvellement enregistrées.

15. En 2014, les îles Caïmanes ont signé la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale du Conseil de l'Europe et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Elles ont en outre été parmi les premiers signataires, en octobre 2014, de l'Accord multilatéral entre autorités compétentes fondé sur l'article 6 de la Convention, manifestant ainsi leur attachement à l'échange automatique de renseignements selon la norme commune de déclaration de l'OCDE. En octobre 2015, les îles Caïmanes ont adopté des lois visant à appliquer la norme.

16. Dans le communiqué adopté à la quatrième réunion du Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer, tenue à Londres les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2015, tous les territoires d'outre-mer offrant des services financiers ont réaffirmé leur plein engagement en faveur de la coopération internationale en matière fiscale et de la lutte contre le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale, les opérations financières illicites et la corruption.

## C. Tourisme

17. Le tourisme a été l'un des principaux moteurs de la croissance du PIB en 2014 et pendant le premier semestre de 2015. Cayman Airways, ainsi que d'autres compagnies aériennes, exploitent des lignes internationales à partir de plusieurs villes du Canada, de Cuba, des États-Unis d'Amérique, du Honduras, de la Jamaïque, du Panama et de divers pays européens. Des compagnies locales et des vols charters assurent la liaison entre les trois îles.

18. En 2014, le territoire a accueilli quelque 2,0 millions de touristes, ce qui représente une augmentation de 15,7 % par rapport à l'année précédente s'expliquant en grande partie par l'augmentation du nombre de croisiéristes, qui ont été 1,6 million, soit leur plus haut niveau depuis 2007. Le nombre de touristes ayant séjourné dans les îles a en outre augmenté, atteignant 382 816 en 2014 contre environ 345 400 l'année précédente, ce qui représente une hausse de 10,8 %. Ce nombre est en constante augmentation depuis 2009 alors que le nombre total d'entrées fluctue entre 1,7 et 2 millions. D'après le gouvernement du territoire, la politique de changement d'image et le développement de niches touristiques, telles que le tourisme sportif, comptent parmi les facteurs ayant contribué à l'augmentation du nombre de touristes souhaitant séjourner.

## **D. Agriculture**

19. D'après la Puissance administrante, la contribution du secteur agricole au PIB est demeurée stable en 2014, s'élevant à 9,1 millions de dollars des îles Caïmanes selon les estimations.

20. En outre, la Puissance administrante a indiqué que le gouvernement du territoire, examinait un projet de stratégie politique relative à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en vue de garantir et de promouvoir l'accès permanent à des aliments sains et nutritifs, en quantité suffisante et à des prix abordables, en particulier pour les personnes vulnérables, de sorte que les habitants des îles Caïmanes puissent satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

21. Le Département de l'agriculture continue d'encourager la production agricole locale en fournissant un appui, une formation et une assistance techniques aux agriculteurs.

## **E. Infrastructures**

22. D'après les statistiques officielles, le nombre de permis de construire délivrés a diminué de 16,4 % en 2014, passant de 645 à 539, ce qui constitue la cinquième année consécutive de baisse. En revanche, leur valeur a progressé pour atteindre 356,1 millions de dollars des îles Caïmanes. Par ailleurs, 1 029 chantiers ont été approuvés pour une valeur totale de 411,6 millions de dollars des îles Caïmanes, contre 983 projets représentant 463,7 millions en 2013.

23. Les îles Caïmanes comptent environ 590 kilomètres de routes, principalement situées sur la Grande Caïmane, dont 99 routes secondaires.

24. Lors de la présentation du budget 2015/16, le 15 mai 2015, la modernisation du terminal de l'aéroport international et la construction du débarcadère pour les paquebots de croisière ont été présentés comme des grands projets visant à stimuler l'investissement et la croissance économique.

## **F. Télécommunication et services de d'utilité publique**

25. Dans le territoire, quatre compagnies de téléphone proposent des services de téléphonie fixe et mobile et de transmission de données, trois compagnies des services de télévision payants et on dénombre 15 stations de radio FM. D'après la Puissance administrante, au 30 juin 2015, le nombre de lignes téléphoniques fixes et mobiles avait reculé de 0,6 % et s'élevait à environ 122 600. Au cours de la même période, le nombre de connexions Internet fixes à haut débit avait progressé de 16,3 % pour atteindre 24 800 environ.

26. D'après la Puissance administrante, sur la Grande Caïmane, où la Caribbean Utilities Company détient une licence non exclusive pour la production, le transport et la distribution d'électricité, cette production est presque totalement tributaire des importations de gazole. En outre, l'autorité de réglementation du secteur électrique a approuvé, en octobre 2015, un accord d'achat d'énergie solaire conclu entre un producteur indépendant et la Caribbean Utilities Company pour alimenter 800 foyers en énergie solaire renouvelable. C projet devrait prendre effet d'ici à octobre 2016.

La Grande Caïmane dispose également depuis 2011 d'un programme de production d'énergie renouvelable par les consommateurs, qui leur permet de produire et de revendre jusqu'à 4 MW d'énergie (contre 3 MW en 2015) à un prix stable à long terme. Sur la Caïmane Brac et la Petite Caïmane, c'est la Cayman Brac Power and Light Company qui détient des licences exclusives. Selon la Puissance administrante, la consommation d'eau potable des particuliers et des entreprises a grimpé de 3,5 % au premier semestre de 2015 par rapport à la même période l'année précédente.

## **IV. Situation sociale**

### **A. Généralités**

27. Selon les informations fournies par la Puissance administrante, durant l'exercice budgétaire 2013/14, 2 943 familles ont reçu une assistance de la part des services sociaux.

28. D'après la Puissance administrante, afin d'apporter une réponse plus efficace aux problèmes sociaux rencontrés sur le territoire, le Ministère des affaires communautaires, de la jeunesse et des sports poursuit la réorganisation stratégique des services relevant de sa compétence, plaçant un accent particulier sur la protection de l'enfance. Le groupe d'évaluation des besoins, mis en place il y a un an, suite à la décision de dissocier les différents services de protection sociale, continue de venir en aide aux personnes vulnérables répondant aux critères fixés. Le Département des services liés à l'enfance et à la famille gère les services cliniques (tels que l'assistance et la protection, l'investigation et la surveillance dans les cas de maltraitance à l'égard d'enfants, le placement familial et l'évaluation en matière d'adoption ou de garde des enfants), les services liés à des programmes (y compris les services de logement pour adultes ayant des besoins spéciaux et les personnes handicapées, le développement communautaire et la préparation aux catastrophes) et les services aux personnes âgées. En 2015, un travailleur social était employé à temps complet au sein du Groupe d'aide aux familles de la police royale des îles Caïmanes et chargé de renforcer les structures de protection des enfants.

29. Le Département des services d'assistance, qui relève du Ministère, propose toujours des services de thérapie et de soutien psychologique de proximité, des cures de désintoxication en institution, des ateliers et programmes de formation et de vastes campagnes de sensibilisation sur divers problèmes sociaux nouveaux.

### **B. Emploi et immigration**

30. D'après les chiffres du gouvernement du territoire, en 2014, la population active comptait 39 582 personnes, dont 19 689 Caïmanais (soit 49,7 % de la population active) et 19 893 non-Caïmanais (50,3 %). Selon les estimations, 37 723 personnes avaient un emploi en 2014, soit une hausse de 4,5 % par rapport à l'année précédente. Le taux de chômage a reculé pour atteindre 4,7 % en 2014, alors qu'il était de 6,3 % en 2013. Entre 2013 et 2014, il a diminué tant chez les Caïmanais que chez les étrangers, passant de 9,4 % à 7,9 % pour les premiers, et de 3,1 % à 1,5 % pour les seconds. Pour 2015, la Puissance administrante prévoyait en juin 2015 un taux de chômage de 5,2 %.

31. D'après la Puissance administrante, le comité consultatif indépendant sur le salaire minimum, créé par le Conseil des ministres dans le cadre des dispositions de la loi sur le travail de 2011, a présenté en février 2015 ses recommandations finales sur la mise en place d'un salaire minimum dans les îles Caïmanes. Le gouvernement les a acceptées et devrait instaurer un salaire horaire minimum légal de 6 dollars des îles Caïmanes en mars 2016.

32. Comme il a été indiqué précédemment, la loi du territoire sur l'immigration a été modifiée en 2013 notamment en ce qui concerne les conditions d'octroi de la résidence permanente, l'expiration du permis de séjour avec dérogation de durée pour le personnel essentiel et la durée des contrats des soignants spécialisés.

33. Les chiffres du gouvernement indiquent que le nombre de permis de travail pour les travailleurs non caïmanais est passé de 19 432 en 2013 à 21 076 en 2014, soit une hausse de 8,5 %, et qu'il a également augmenté de 7,5 % au premier semestre de 2015 par rapport à la même période un an plus tôt.

### **C. Éducation**

34. L'enseignement est obligatoire pour les enfants âgés de 5 à 16 ans. Les deux tiers environ des enfants caïmanais fréquentent l'école publique, les autres étant scolarisés dans des écoles privées payantes. L'enseignement supérieur est dispensé par deux établissements publics et deux écoles privées. Les ressortissants étrangers bénéficient des mêmes tarifs d'inscription que les étudiants locaux dans les universités britanniques. L'Union européenne donne accès, entre autres, aux financements prévus pour ses programmes horizontaux comme ceux concernant l'enseignement supérieur et l'enseignement professionnel.

### **D. Santé publique**

35. L'assurance maladie est obligatoire dans les îles Caïmanes. La Direction territoriale des services de santé est responsable de la prestation de tous les services de santé publique.

### **E. Criminalité et sécurité publique**

36. La Police royale des îles Caïmanes, qui compte 452 membres, est dirigée par un commissaire placé sous l'autorité du Gouverneur.

37. D'après les statistiques de la Police royale des îles Caïmanes, en 2014, la criminalité globale a augmenté de 14,8 % par rapport à 2013, avec 3 670 incidents, contre 3 196. En revanche, au 30 juin 2015, le nombre total d'infractions s'élevait à 1 547, contre 1 719 à la même date l'année précédente. Par ailleurs, au cours des six premiers mois de 2015, le nombre d'infractions graves a augmenté de 13,74 % par rapport à la même période de l'année précédente, passant de 364 à 414. Selon la Puissance administrante, cette hausse s'explique par l'augmentation marquée des cambriolages et tentatives de cambriolage, lesquels constituent un problème persistant et ont grimpé de 16,25 % sur la première moitié de l'année 2015.

38. Par ailleurs, la première moitié de l'année 2015 a vu le nombre d'accidents de la route atteindre 462, contre 541 durant la même période un an plus tôt, soit une diminution de 15 %, tandis que le nombre de procès-verbaux et d'infractions au code de la route a augmenté de 17 %. Six décès ont été déplorés au cours des six premiers mois de l'année 2015, alors qu'il n'y en avait eu aucun durant le premier semestre de l'année précédente.

39. Selon la Puissance administrante, les chiffres de l'année 2014 du Youth Court indiquent à nouveau une légère baisse des condamnations pour des infractions pénales par rapport au pic de 77 enregistré en 2011. Le nombre d'infractions a lui aussi diminué, passant de 168 en 2013 à 120 en 2014. Une évolution similaire a également été observée pour le nombre d'affaires traitées.

40. L'Autorité monétaire des îles Caïmanes est chargée de veiller au respect des règles financières internationales sur le territoire et de rendre compte régulièrement de ses conclusions au gouvernement du territoire. Conformément à la loi anticorruption du territoire adoptée en 2008, une commission de lutte contre la corruption a été créée.

41. En 2015, le Royaume-Uni a continué de financer le recours aux services d'un conseiller en matière de répression basé à Miami (États-Unis d'Amérique), qui était chargé de coordonner, de gérer et d'animer une formation à l'intention des forces de l'ordre du territoire et de donner à celles-ci des conseils stratégiques sur de nouvelles techniques et compétences. En outre, le navire HMS *Severn* et le navire RFA *Lyme Bay* étaient respectivement dans les Caraïbes de janvier à juillet et de juillet à décembre et se sont joints à la patrouille de l'Atlantique nord de la Marine royale, laquelle, tout au long de l'année, maintient une présence du Royaume-Uni dans la région et fournit de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe, et assure des services de communication en cas de crise. Pendant la saison des ouragans, un vaisseau de plus grande taille appartenant à la flotte royale ou à la flotte auxiliaire royale, se tient prêt à apporter un appui humanitaire et des secours en cas de catastrophe à Anguilla, aux Bermudes, aux îles Vierges britanniques, aux îles Caïmanes, à Montserrat et aux îles Turques et Caïques. Lors de leur déploiement dans les Caraïbes, les deux navires ont également collaboré avec d'autres forces navales et services de garde-côtes régionaux dans le cadre de la lutte contre la criminalité en haute mer.

## F. Droits de l'homme

42. Le territoire est lié par plusieurs grandes conventions relatives aux droits de l'homme auxquelles la Puissance administrante a adhéré, dont la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et a mis en place une commission des droits de l'homme qui est chargée de recevoir et d'instruire les plaintes. Selon la Puissance administrante, une demande officielle a été soumise en décembre 2013 au Gouvernement britannique pour que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes soit étendue aux îles Caïmanes. Comme préalable à l'examen de cette demande d'extension, le Bureau des affaires relatives à l'égalité des sexes du Gouvernement britannique a demandé au territoire de procéder à une « collecte d'informations probantes ».

43. Comme indiqué précédemment, la première partie de l'ordonnance constitutionnelle de 2009 énonçant la Charte des droits, des libertés et des responsabilités a pris effet le 6 novembre 2012, à l'exception des dispositions relatives à la séparation des détenus, qui sont entrées en vigueur en 2013.

44. En 2012, la loi sur l'égalité des sexes de 2011 est entrée en vigueur et un tribunal composé de cinq membres a été créé pour recevoir et juger les plaintes pour discrimination.

45. La politique des îles Caïmanes en matière de handicap pour la période 2014-2033 a été élaborée avec comme objectif de faire en sorte que les personnes handicapées puissent mener une existence digne et empreinte de respect, et qu'elles puissent pleinement prendre part à la vie en société.

## **V. Protection de l'environnement et préparation aux catastrophes**

46. Les îles Caïmanes sont liées à la Convention sur la diversité biologique, ratifiée en leur nom par le Royaume-Uni. Le Ministère de l'environnement coopère avec d'autres organismes pour assurer la préservation et la protection des ressources naturelles du territoire. En outre, le Bureau de la gestion des risques des îles Caïmanes, organisme gouvernemental, est chargé de l'exécution du programme de gestion des risques du territoire, et notamment des activités de préparation, d'intervention, d'atténuation et de relèvement. Tous les ans, un exercice de préparation aux cyclones est effectué avant le début de la saison, qui va du 1<sup>er</sup> juin au 30 novembre.

47. La pêche de loisir et la pêche artisanale pratiquées de façon intensive dans les eaux peu profondes qui entourent les îles représentent une menace de plus en plus grave pour le milieu marin caïmanais. La loi de conservation nationale des îles Caïmanes de 2013 vise à protéger et à conserver les espèces endémiques, menacées ou en voie de disparition et leurs habitats, ainsi que leur faune variée. Le Conseil national pour la conservation, prévu par la loi, a été formé en 2014 pour contribuer à la réalisation des objectifs fixés. Le Ministère de l'agriculture mène également une action pour empêcher que des espèces étrangères envahissantes ne s'introduisent dans le secteur agricole, ce qui pourrait avoir des conséquences préjudiciables sur la production végétale et animale ainsi que sur la santé publique et la flore et la faune nationales, tel l'iguane bleu, dont la population ne comptait plus, jusqu'à très récemment, que quelques individus.

48. S'agissant des pratiques de gestion des déchets solides, le gouvernement du territoire a présenté, en août 2015, la première politique nationale abordant la gestion future des déchets solides, dans un contexte marqué par la vétusté des décharges dans les trois îles. Selon lui, la définition et la mise en œuvre complètes de cette stratégie sont escomptées pour 2016 ou 2017.

49. Suite à l'adoption de l'Accord de Paris lors de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2015, le gouvernement du territoire aurait décidé de réexaminer son projet de politique en matière de changements climatiques, datant de 2011, qui visait à favoriser le passage vers une économie à l'épreuve du climat et sobre en carbone, ainsi que son projet de politique énergétique nationale de 2013,

qui visait notamment à permettre aux îles de produire 13,5 % de leur électricité à partir de sources renouvelables d'ici à 2030.

## **VI. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux**

50. Les îles Caïmanes ont le statut de membre associé auprès de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de membre de l'Union postale universelle. Elles sont aussi membre associé de la Communauté des Caraïbes et membre de la Banque de développement des Caraïbes et du Comité international olympique.

51. En tant que territoire non autonome du Royaume-Uni, les îles Caïmanes sont associées à l'Union européenne mais n'en font pas partie. Depuis janvier 2014, le territoire est un partenaire de la Décision d'association outre-mer du Conseil de l'Union européenne de 2013, qui a notamment pour objectif de remplacer l'approche classique de coopération pour le développement par un partenariat réciproque favorisant le développement durable et encourageant les valeurs et normes de l'Union européenne dans le monde entier.

## **VII. Statut futur du territoire**

### **A. Position du gouvernement du territoire**

52. La position du gouvernement du territoire quant au statut futur des îles Caïmanes est évoquée à la section I ci-dessus, consacrée aux questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique.

### **B. Position de la Puissance administrante**

53. Le 15 octobre 2015, à la 7<sup>e</sup> séance que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a tenue à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le Gouvernement britannique entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, des valeurs communes et le droit du peuple de chaque territoire de décider s'il voulait demeurer britannique. Le Gouvernement britannique et ses territoires savaient que les liens qui les unissaient leur apportaient des avantages mais leur imposaient également des responsabilités.

54. Le représentant du Royaume-Uni a ajouté que, depuis qu'il avait publié, en juin 2012, un livre blanc intitulé « *The Overseas Territories: Security, Success and Sustainability* » (Les territoires d'outre-mer : sécurité, succès et viabilité), son gouvernement coopérait étroitement avec les territoires d'outre-mer en vue de renforcer encore ce partenariat. Le Gouvernement du Royaume-Uni avait donné plus de poids à la réunion annuelle organisée avec les dirigeants des territoires en en faisant un conseil ministériel conjoint, qu'il avait expressément chargé de d'examiner la stratégie et les engagements énoncés dans le livre blanc et de leur donner effet. Il avait pour responsabilité fondamentale et pour objectif au regard du

droit international, notamment la Charte des Nations Unies, de veiller à la sécurité et à la bonne gouvernance de ses territoires d'outre-mer et de leurs populations.

55. À la quatrième réunion du Conseil ministériel conjoint des territoires d'outre-mer, tenue à Londres les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2015, les dirigeants du Royaume-Uni et des territoires d'outre-mer se sont entendus sur le texte d'un communiqué énonçant notamment leur position commune sur l'autodétermination. Ils ont déclaré que les dirigeants des territoires d'outre-mer étaient élus de manière démocratique par les peuples de ces territoires et étaient responsables devant eux, et que le principe de l'égalité des droits des peuples et le droit de ceux-ci à disposer d'eux-mêmes, inscrits dans la Charte des Nations Unies, s'appliquaient aux peuples des territoires d'outre-mer. Ils ont réaffirmé qu'il importait de promouvoir le droit des peuples des territoires à disposer d'eux-mêmes, ce qui relevait de la responsabilité collective de l'ensemble du Gouvernement britannique. Ils se sont engagés à étudier les moyens qui permettraient aux territoires d'outre-mer de continuer à bénéficier de l'appui de la communauté internationale en cas de revendication de souveraineté contestée et ont estimé que la structure fondamentale des relations prévues par la Constitution était appropriée, les pouvoirs étant dévolus dans toute la mesure possible aux gouvernements élus des territoires et le Royaume-Uni ne conservant que les pouvoirs dont il avait besoin pour s'acquitter de sa responsabilité souveraine. Ils sont également convenus que l'efficacité des dispositions constitutionnelles devrait être évaluée à l'avenir.

## VIII. Décision de l'Assemblée générale

56. Le 9 décembre 2015, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 70/102 A et B sans les avoir mises aux voix, en se fondant sur le rapport que lui avait adressé le Comité spécial (A/70/23) et l'examen qui en avait été fait par la Quatrième Commission. À la section V de la résolution 70/102 B, qui concerne les îles Caïmanes, l'Assemblée :

a) A rappelé la Constitution des îles Caïmanes de 2009 et souligné l'importance des travaux menés par la Commission constitutionnelle, notamment pour ce qui est de la formation aux droits de l'homme;

b) A prié la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte, et invité à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande;

c) S'est félicitée de la participation active du territoire aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

d) S'est félicitée également des efforts entrepris par le gouvernement du territoire pour continuer de mettre en œuvre des politiques de gestion du secteur financier, des initiatives de promotion du tourisme médical et des programmes de réduction du chômage dans divers secteurs économiques.